

- [Avis de décès](#)
- [Petites annonces](#)
- [Boutique](#)
- [Jeux concours](#)
- [Editions Serpenoise](#)
- [Abonnements](#)

Rechercher ...



samedi 6 août 2011, 10:31

Le Républicain Lorrain

- [Accueil](#)
- [Actu](#)
- [Ma Commune](#)
- [Faits divers](#)
- [Sports](#)
- [Photos & Vidéos](#)

[Metz](#)

16 °C / 21 °C

publié le 06/08/2011 à 05:00

JUSTICE

Les Sages contre le travail dominical

Le Conseil constitutionnel a jugé conforme, hier, l'article du Code du travail portant sur l'interdiction d'une activité commerciale ouverte au public, le dimanche. Il confirme ainsi le droit local. Si la Cour de cassation suit l'avis des Sages, le supermarché G20 de Fénétrange, au Pays de Sarrebourg, ne pourra pas ouvrir le dimanche en toute légalité. Les verbalisations quasi hebdomadaires des gendarmes devraient donc se poursuivre.

La société Somodia, gérante du supermarché de Fénétrange, avait été condamnée par le tribunal de police de Sarrebourg, en mars 2010, à 300 € d'amende avec sursis. Un jugement confirmé par la cour d'appel de Metz. La société avait alors déposé un recours en cassation pour vices de forme.

Les Sages ont alors été saisis, le 31 mai dernier, d'une question prioritaire de constitutionnalité (QPC) posée par la société Somodia, invoquant une atteinte aux principes de liberté d'entreprendre et d'égalité avec le reste du territoire national. L'enseigne contestait l'article (L. 3134-11) du Code du travail portant sur l'interdiction d'une activité industrielle, commerciale ou artisanale les dimanches dans les lieux de vente ouverts au public dans le Haut-Rhin, le Bas-Rhin et la Moselle.

Le Conseil constitutionnel a en effet jugé cet article conforme à la Constitution et protège ainsi le droit local, expliquant que les dispositions propres aux trois départements restent en vigueur tant qu'elles n'ont pas été remplacées ou harmonisées avec le droit commun. Si le Conseil constitutionnel a rendu sa décision hier, l'affaire sera désormais portée devant la Cour de cassation.

F. T.

Vu 30 fois

Lire Aussi

Fénétrange

- conseil général